

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 septembre 2020**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - M. Thibault HEINTZ - M. Pascal FERRARD – M. Christophe DEMARQUE - Mme Coralie THOUVENOT - Mme Yasmine AKSU - Mme Thérèse LALOGÉ

Excusés :

Mme Nicole DELAVILLE pouvoir à M Yves DESVERNES  
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. JM BOUSCHBACHER  
Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M. Régis BELGERI  
M. Patrick ALBERTOLI

Absents : M. Anthony SCHIARATURA -

Date de la convocation : 19 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Travaux toiture église : demandes de subventions
  - 2 - R.P.Q.S. eau et assainissement
  - 3 - Admission en non valeurs : créances éteintes
- Informations et questions diverses.

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

4 - Eau / Assainissement : révision tarifs et cahier des charges

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Thérèse LALOGÉ est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 - TRAVAUX TOITURE ÉGLISE : Demandes de subventions**

*(délibération n° 2020.09.25/01- délibération n° 2020.09.25/1.2 et  
délibération n° 2020.09.25/1.3)*

Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu qu'un seul devis pour la réfection d'une partie du toit de l'église.

La SARL de DAMAS ET BETTEGNEY propose un montant de 67.572,51€ HT.

Monsieur DESVERNES signale qu'il n'y a pas lieu de faire appel à la concurrence, le montant maximum de 70.000 HT n'étant pas dépassé.

Nous pouvons espérer une subvention de la Région, de la DRAC, du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne seront engagés que lorsque les subventions seront attribuées.

A l'unanimité, le Conseil, accepte le devis et décide de demander les subventions.

## **2 - RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif)** (délibération n° 2020.09.25/2)

Monsieur le Maire présente le rapport de l'exercice 2019 qui doit être établi, pour l'eau et l'assainissement, avant le 30 septembre.

Ce document comporte différents chapitres : caractéristiques techniques du service, tarification, indicateurs de performance, financements et investissements, etc.

Monsieur DESVERNES signale que les RPQS restent consultable en mairie et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

C'est à l'unanimité que les RPQS sont validés.

## **3 - ADMISSION EN NON VALEUR (créance éteintes)**

(délibération n° 2020.09.25/03)

Lors du dernier conseil, il avait été refusé une créance éteinte.

la Sous Préfecture nous informe de l'irrecevabilité de la délibération en tel état.

En effet, l'argument donné est « les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision de justice extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il y a donc lieu de constater l'exécution du jugement en prononçant l'exécution du titre concerné ».

Au vu de ces éléments, le conseil accepte obligation cette décision par 12 pour et 2 contre.

## **4 - TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT** (délibération n° 2020.09.25/04)

Les tarifs de l'eau et d'assainissement sont revus tous les ans avant le 30 septembre pour l'année à venir.

Concernant l'eau il n'y a pas de gros travaux en prévision, mais nécessite un coût de fonctionnement élevé, quant à l'assainissement il y aura la destruction de l'ancienne station dont le coût sera élevé.

Après débat et consultation, le conseil, à l'unanimité décide d'appliquer une augmentation de :

- 2 % sur les différents tarifs d'eau
- 5 % sur l'assainissement

## **Informations et questions diverses**

- Désignation de Madame Thérèse LALOGÉ, titulaire et Madame Coralie THOUVENOT suppléante à la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

- Comme chaque année le SICOTRAL organise la collecte des textiles au profit de l'association AREMIG du 16 au 28 novembre. Les sacs seront déposés en mairie.

- Suite aux interrogations sur l'augmentation de la taxe foncière au sein de la Communauté de Communes, un argumentaire pour mieux comprendre le niveau de fiscalité est disponible en mairie et à la Communauté de Communes et un rendez-vous peut être demandé au Président.
- Lecture du courrier reçu de Madame LEJUSTE concernant les compteurs Linky avec ses propositions d'actions à entreprendre.
- Réunion le 5 octobre à 18 h en mairie avec l'ONF qui va nous présenter leur projet labellisation de la forêt de Darney ainsi que la présentation de la future Maison des Hommes et des arbres qui pourrait être implantée sur le site de l'ancienne gare.
- Nouvelle entreprise de peinture installée à Relanges : THOMAS PEINTURE.
- Remerciements de l'ESF : 37 donateurs lors de la collecte du 11 septembre, en net recul par rapport aux précédentes séances.
- COVID : nouvel arrêté : port du masque obligatoire jusqu'au 15 octobre.
- Alerte rouge : le château et la salle des fêtes ont été illuminés en rouge du 14 au 18 septembre de 20 h 00 à 24 h 00 pour soutenir les emplois des intermittents du spectacle qui sont menacés avec le COVID.
- Comme chaque année vente de bleuets le 11 novembre : avis aux volontaires.
- Campagne de stationnement des véhicules sur les trottoirs : quelques grincements de dents... pas facile de changer ses mauvaises habitudes !
- Suite au COVID le repas de l'âge d'or n'aura pas lieu comme prévu en novembre. Il est reporté au printemps si la situation s'améliore
- Visite des bâtiments ou de la forêt communale le 10 octobre à 9h, rendez vous en mairie.
- Revitalisation du centre bourg : une réunion sera programmée pour présenter les actions au Conseil.
- Les travaux au château se terminent.
- Première séance de cinéma le 23 octobre à 20 h 30, à la salle de fêtes, avec à l'affiche le film « Poly ».
- L'entreprise Toussaint a terminé la mise en conformité de l'électricité de l'abri à vélos. Il a été remarqué, entre autre, que le compteur de la salle des fêtes trop puissant : à suivre.
- La Société LORALAIT qui a occupé des locaux à la Barbeline, nous sollicite à nouveau. Plus de local à proposer.
- avec la crise du COVID, la chorale de la MPT ne pouvant plus répéter dans leur local, nous a sollicités pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour 1 an, les séances de yoga rencontrant le même problème, la salle A. Poirot sera mise à leur disposition.
- à la salle A Poirot les séances organisées par « Ciel bleu » se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 10

Darney, le 25 septembre 2020

Le Maire

Y. DESVERNES